



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 37490

## Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le report de la campagne de communication relative à la contraception. Selon un rapport officiel de son ministère, plus de 4 000 mineures accouchent, chaque année, en France dont 600 de moins de seize ans, plaçant ces dernières dans des situations matérielles parfois très délicates. Parallèlement, les interruptions volontaires de grossesse s'élèvent à 220 000 par an dont 6 000 pour des mineures. Si les liens entre ces chiffres ne sont pas toujours synonymes de situations désespérées, il n'en demeure pas moins qu'un développement et un meilleur ciblage de la communication sur la contraception est aujourd'hui nécessaire. La santé des jeunes, la sécurité médicale à apporter aux mères et bébés pendant et après la grossesse doivent être complétées par une meilleure connaissance de la contraception. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les femmes doivent pouvoir choisir librement et en toute connaissance de cause. C'est pourquoi, il souhaiterait connaître les délais escomptés par le Gouvernement pour réaliser enfin cette campagne très attendue par les associations.

## Texte de la réponse

La campagne d'information sur la contraception a été lancée le 12 janvier dernier. Depuis 1982, il n'y avait pas eu une telle campagne spécifiquement centrée sur la contraception. Le Gouvernement a décidé d'y consacrer 20 MF et l'importance qu'il attache à ce sujet justifiait une préparation particulièrement attentive. La contraception est un droit fondamental. Cette campagne a pour objectif de réaffirmer ce droit et de souligner l'importance de la contraception en l'associant à des valeurs de choix de vie, de responsabilité et d'épanouissement personnel. Le principal message de la campagne est de présenter l'ensemble des moyens disponibles pour que chacune des femmes puisse disposer d'une contraception adaptée à ses choix à chaque période de sa vie. En effet, il persiste en France d'importantes inégalités d'information et d'accessibilité à la contraception que le Gouvernement entend réduire. Une large concertation dans la préparation de la campagne et une préparation intensive des relais locaux d'accompagnement ont été nécessaires. A cet effet, le service du droit des femmes a été chargé de recenser les actions projetées et de mobiliser les énergies. Une circulaire a été adressée aux Préfets pour que les services déconcentrés de l'Etat fédèrent leurs actions, appuient le travail des associations et multiplient les initiatives pendant et après la campagne médiatique, campagne qui se déroulera sur toute l'année. Le ministère de l'éducation nationale développera des actions d'éducation à la contraception, à la sexualité et à la vie dans les collèges et lycées, en liaison étroite avec les fédérations de parents d'élèves : distribution de « guide de poche de la contraception » aux élèves de classe de troisième et des lycées, assortie d'un accompagnement vigilant des équipes éducatives. De plus, les infirmières scolaires bénéficieront de stages de formation continue auprès des associations relevant du mouvement français pour le planning familial. Le ministère de la jeunesse et des sports, quant à lui, conduira des actions de prévention en direction des jeunes sur leurs lieux de loisirs, d'accueil et d'hébergement. La campagne se divise en deux parties : d'une part, la campagne « média » (trois spots TV, deux spots radio, campagne d'information dans la presse et particulièrement dans les magazines pour les jeunes) ; d'autre part, la campagne « terrain » sur toute l'année 2000 pour présenter les différents modes de contraception : diffusion du guide de poche sur la

contraception (12 millions d'exemplaires), mise en place d'une plate-forme téléphonique qui répond aux questions courantes sur la contraception (numéro indigo), 180 000 affichettes à destination des professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmières scolaires, associations, protection maternelle infantile, services hospitaliers), sans oublier la mobilisation générale des acteurs de terrain. Le Gouvernement entend ainsi informer pleinement les femmes sur les moyens qui s'offrent à elles pour maîtriser leur fécondité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Bur](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37490

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 1999, page 6542

**Réponse publiée le :** 13 mars 2000, page 1682